RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 09

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-six novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/11/2022

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT :
M. Franck ARBOUX.

PROCURATION :
Mme Florence MAURIN à Mme Nicole AMASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Romane MINIOU a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N° 3/2022 BUDGET PRINCIPAL M14 – CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES (OPÉRATIONS D'ORDRE BUDGÉTAIRES)

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui explique que dans le cadre du marché public de travaux pour l'opération « Travaux de vidange et de curage du Lac du Bonheur », une avance forfaitaire a été prévue pour un montant total de 10 703.91 €.

Cette avance a été mandatée d'une part, à l'entreprise par virement administratif n°525/2022 (imputation article 238-182) et d'autre part, déduite du certificat de paiement n° 2 ayant été mandaté par virement administratif n°517/2022 (imputation 2113-182).

Monsieur Fabien ARJAILLES informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des opérations d'ordre budgétaires pour basculer la somme de 10 703.91 € du compte 238-182 vers l'imputation correcte 2113-182

.../...

A cet effet, il propose les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES				
CREDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
041	2113	182	TRAVAUX DE VIDANGE ET DE CURAGE DU LAC DU BONHEUR AVANCE FORFAITAIRE	10 703,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES				
CREDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	ARTICLE	N° OPERATION	OBJET	MONTANT
041	238	182	TRAVAUX DE VIDANGE ET DE CURAGE DU LAC DU BONHEUR AVANCE FORFAITAIRE	10 703, 91 €

.../...

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

(Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ AUTORISE les opérations d'ordre budgétaire telles que présentées ci-dessus sur le budget principal de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 30/11/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 22 DEC. 2022
⇨ Affiché le 22 DEC. 2022

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 DEC. 2022
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.